

COMPTE RENDU



2^E FORUM NATIONAL DE LA

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

"LA PARTICIPATION AU CONCRET"

VENDREDI 4 - SAMEDI 5 JUIN 2010

Portes-lès-Valence



C I D E F E



Sommaire



► Atelier 1 : Intervention citoyenne et services publics 4

Animateur : Patrick Norynberg, directeur général adjoint au Blanc-Mesnil4

Grand témoin : Bernard Defaix, président de la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics5

► Atelier 2 : Démocratie participative et finances locales 5

Animateur : Yves Rémy, directeur du CIDEFE6

Grand Témoin : Caroline Saint-Hilaire, adjointe au maire de Morsang-sur-Orge7

► Atelier 3 : Démocratie participative et lieux de décisions 8

Animateur : Guy Blondeau, responsable du secteur Nouvelles approches territoriales et citoyennes au CIDEFE8

Grand Témoin : Yves Berthelin, conseiller municipal délégué à Allonnes (72) 9

► Démopart Box : la démocratie participative interactive 10

L'invité : Paul Ariès, politologue, directeur de la revue *Le Sarkophage* 11

► La démocratie participative en région 12

François Auguste, conseiller régional de Rhône-Alpes.. 12
Pierre-Antoine Landel, vice-président de Valence Agglo Sud Rhône-Alpes 13

Lela Bencharif, vice-présidente à la région Rhône-Alpes13

Marie-Christine Vergiat, députée européenne..... 13

Alfonso Dorado, conseiller à l'ambassade de Bolivie en France 13

► Projet de charte des villes et collectivités participatives 14

► Déclaration de clôture du 2^e Forum national de la démocratie participative 14

► Créer un réseau des villes participatives .. 15

Arielle Vermillet, adjointe au maire de Gennevilliers15

René Balme, maire de Grigny (69)15



Brochure co-réalisée par le CIDEFE et la ville de Portes-lès-Valence.
Conception graphique, mise en pages : Escalier D Communication.
Impression : LNI SAS - Octobre 2010

Remerciements

- à tous les participants, pour la qualité de cette rencontre,
- aux agents de la ville de Portes-lès-Valence, pour leur apport technique et particulièrement à Amandine Montoro et au service Démocratie participative,

- aux Portois bénévoles et mobilisés pour l'accueil,
- à René Balme, maire de Grigny (69) et son équipe, pour leurs conseils dans la préparation de cette seconde édition,

- à Patrick Norynberg, pour la qualité de son animation,
- à Paul Ariès et aux trois grands témoins pour leur aide à la réflexion,
- à Vivé, la télé citoyenne de Grigny qui a mis en boîte nos travaux.



La démocratie participative : un projet politique novateur

Après Grigny l'an dernier, la tenue du second forum national de la démocratie participative, les 4 et 5 juin derniers à Portes-lès-Valence, confirme le besoin de nous retrouver régulièrement.

Pendant deux jours, nous avons échangé les expériences, tiré des enseignements et partagé autour d'une démarche qui est essentielle pour redonner du sens à notre république : mettre le citoyen au cœur de toutes les politiques publiques et partager avec lui les décisions. C'est bien un projet politique novateur, capable de réconcilier avec la politique des millions de nos concitoyens qui s'en détournent aujourd'hui.

L'élargissement des pratiques participatives à de plus en plus de collectivités et d'élus est une condition essentielle pour les imposer comme une méthode de gouvernance indispensable au bon fonctionnement de nos institutions. Puisse le modeste compte-rendu que vous avez entre les mains, traduire fidèlement la richesse et la diversité de nos travaux, ainsi que la joie que nous avons pris à nous retrouver.

Permettez-moi de remercier personnellement chaque participant, chaque collectivité d'avoir apporté sa pierre à l'édifice commun. Un remerciement tout particulier aux agents territoriaux de Portes-lès-Valence sans la mobilisation desquels le succès n'aurait pas été au rendez-vous.

A tous, je donne rendez-vous en 2011, à Gennevilliers (92), où se tiendra le 3^e forum national de la démocratie participative.

A très bientôt, donc.

Pierre Trapier,
Maire de Portes-lès-Valence.





Animateur : Patrick Norynberg
Directeur général adjoint au Blanc-mesnil

Le service public constitue un rempart essentiel devant l'injustice et le développement de la pauvreté et fait vivre le principe d'égalité de traitement de chaque citoyen sur l'ensemble du territoire national !

Il est important de définir aussi le service public comme un domaine d'activités exclu des lois du marché, pour ne pas passer de « l'utilisateur » au « client » dans une logique de consommation d'un service. Mais aujourd'hui, il fonctionne dans un schéma hiérarchique exclusivement vertical et sur un mode encore essentiellement autoritaire, laissant

assez peu de place à l'initiative et la créativité des agents, agissant très peu en mode projet et beaucoup en mode d'exécution de tâches sectorielles. Or,

l'enjeu aujourd'hui est bien de le transformer pour sortir d'une logique exclusive de service à l'utilisateur et de le construire avec les agents dans une logique d'accompagnement des initiatives et des projets des habitants.

Historiquement, le service public a été construit pour rendre un service identique à tous, au même tarif, partout... c'est fondamental. Mais, ça ne suffit pas ! Il est conçu de façon extrêmement cloisonné, secteur par secteur, service par service. Or, la vie des gens, elle, n'est pas cloisonnée et appelle souvent des réponses transversales. Les agents de toutes catégories ont les mêmes attentes et les mêmes exigences que les habitants avec qui nous travaillons dans toutes nos instances participatives. Ils veulent se sentir utiles, partie prenante de la conception à la mise en œuvre des politiques publiques locales. Pour travailler sur l'amélioration du service public dans nos villes, il faut associer en permanence l'ensemble du personnel quel que soit son grade, ses responsabilités, sa filière. C'est cette approche transversale des problématiques qui doit nous guider. Comment associer les habitants, en amont d'un projet de réalisation d'équipement ou d'aménagement urbain, et dans le même mouvement impliquer les personnels dans ces projets ? C'est un vrai défi, car on constate un réel retard dans l'implication des personnels. Je crois que deux principales raisons l'expliquent.

L'organisation du service public découle de sa conception même !

Il s'est construit dans une logique de management essentiellement descendante du chef « l'expert, le sachant » à l'exécutant par définition le « non sachant ». Le code Napoléon est passé par là malheureusement ! Ce modèle n'est très répandu à l'entreprise, qu'elle soit publique ou privée. Nous sommes chacun de nous au mieux imprégné-e, au pire « formaté-e » par ce modèle d'organisation, consciemment ou non. Nous le reproduisons au quotidien ! Modifier ces modes de fonctionnement c'est s'attaquer au partage du pouvoir et des savoirs au sein d'une entreprise. Associer en amont l'ensemble du personnel à la définition des besoins pour élaborer le budget municipal de l'année, c'est prendre le risque de la critique, de la mise en débat du sens de l'action, des moyens à déployer pour pouvoir la mettre en œuvre... Proposer à chaque service d'écrire collégalement son projet de service pour décliner les orientations et mettre ce projet en partage avec d'autres services pour construire des liens, des actions mieux coordonnées et plus transversales, c'est parfois mettre en « danger » les responsables qui assoient aussi souvent leur autorité sur la rétention d'information. Ou bien simplement, parce que cette façon d'agir n'est pas maîtrisée par le personnel d'encadrement et les élus. Nous avons, collectivement comme individuellement, encore beaucoup d'efforts à réaliser pour, comme j'aime à le dire souvent, $1 + 1 = 3$!

L'idée que le personnel est acquis d'emblée à la cause ou qu'au contraire son avis n'est pas déterminant.

Cette idée est construite sur le fait que le personnel est en majorité composé de personnes qui habitent la ville (c'est assez souvent le cas dans les collectivités locales avec le personnel de catégories C ou B et moins vrai avec la catégorie A), et que, conscients des enjeux, les agents sont acquis pour l'essentiel au projet de la ville. Il y a aussi la posture inverse qui tend à faire penser que les choses ne se jouent pas, pour l'essentiel, dans et avec le personnel. Enfin, une autre idée consiste à penser que le personnel est là uniquement pour faire ce que les élus décident. Combien de personnel sont-ils concernés, se sentent-ils vraiment concernés ? Il faut, à côté des instances démocratiques réglementaires (CCSP, CHS, CAP, CNFPT, etc), inventer une autre façon de construire les rapports entre les différentes catégories d'acteurs dans le monde de l'entreprise. Mise en œuvre des droits acquis oui, nouveaux droits à conquérir également oui, mais aussi nouveaux espaces et nouvelles formes de dialogue, de débat et d'information.



Grand témoin : Bernard Defaix

Président de la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics

Dès sa création en juin 2005, dans la foulée de la grande manifestation (7 000 personnes à Guéret le 5 mars 2005), la Convergence nationale des collectifs pour la défense et le développement des services publics a inscrit le sens de son action dans le cadre d'un choix de société fondé sur l'exigence de démocratie et la conquête de droits citoyens nouveaux dans ce domaine.

Nous avons en effet affirmé que le service public désigne autant un ensemble de biens communs et d'outils qu'une volonté politique d'organiser la société sur le socle de l'intérêt général et de la satisfaction des besoins de la population. En ce sens nous nous retrouvons pleinement dans la belle formule lancée par le Val-de-Marne « *mieux qu'un département, un service public !* »

L'affirmation nous plaçait au cœur de la bataille idéologique et politique menée au quotidien par le pouvoir, notamment à cette époque, et marquée par l'opposition qui lui est chère entre « service au public » et « service public », accompagnée du dénigrement systématique de « l'esprit fonctionnaire » face à l'éloge du privé et de ses performances.

C'est une démarche relativement banale aujourd'hui que de revenir en matière de service public au choix de société que posait dès 1943 le programme du Conseil national de la Résistance et qui a donné lieu aux lendemains de la Libération à la création de la Sécurité sociale et à la mise en place d'un ensemble services publics, secteur public et entreprises nationales. Le grand patronat français n'a jamais digéré cette situation et, avec l'objectif de la « détricoter », il s'est inscrit résolument dans la vague de mondialisation libérale du commerce et des services conduite par les forces dirigeantes du capitalisme.

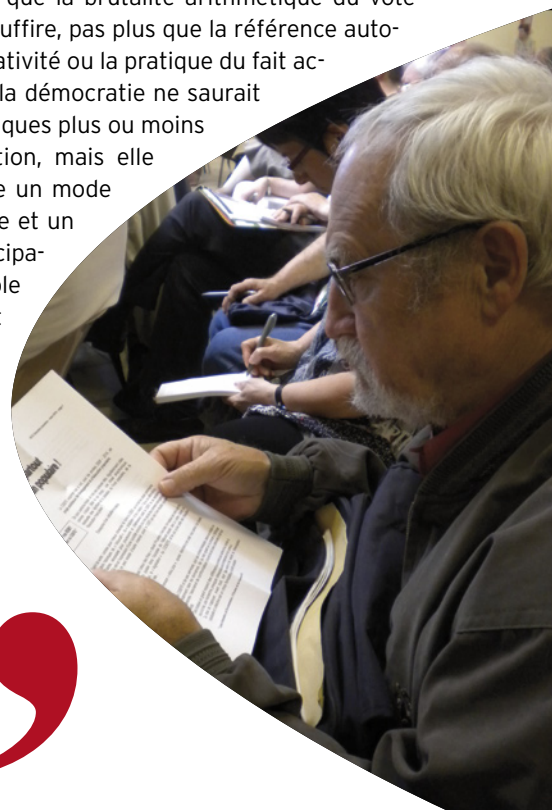
Si le service public, à quelque échelon que se situe son niveau de gestion, est au cœur de l'exigence démocratique, c'est d'abord parce qu'en son principe il affirme que la République a besoin de biens et d'outils qui soient communs, appartenant à tous les membres du corps social constitué et dont la fonction est de garantir à toutes et à tous dans l'égalité, la satisfaction d'un certain nombre de besoins essentiels.

L'action politique pour ne pas séparer les missions de service public des outils nécessaires à leur accomplissement est fondamentale. La casse du service public ces dernières années et les privatisations frénétiques qui ont eu lieu se sont perpétrées sur le thème que le privé avait vocation de répondre aux besoins des populations et présentait de meilleures garanties pour ce faire que le public. La clé de cette stratégie a été la référence obsessionnelle de la droite aux partenariats public-privé et à l'offre de délégation de service public. Sans supprimer l'initiative et l'entreprise privées, il faut rappeler que l'enjeu est de pouvoir assurer concrètement, grâce à des outils publics suffisants et à un fonction-

nement garantissant aux salariés et aux usagers des droits (qu'il faut impérativement étendre), la capacité de gouverner démocratiquement, à tous les niveaux institutionnels.

Donc la première liaison à faire entre le service public et la démocratie est celle de la propriété publique, du bien commun à toutes et à tous. Ensuite l'autre grande liaison concerne les procédures qui vont permettre que chacune et chacun exerce effectivement ce droit social de propriété, tant au niveau de la définition de ce qu'est une politique d'intérêt général répondant aux besoins que des réalisations auxquelles elle doit donner lieu. La notion d'intérêt général doit explicitement s'affirmer comme une construction continue de la participation citoyenne la plus large possible à la définition et à la réalisation de ce qui est souhaitable et possible en matière de services à la population et d'exercice de ses droits.

Cela implique une action politique continue, qui relève d'une logique de service public, pour s'assurer que la représentation démocratique est bien l'expression d'une volonté populaire dont elle se nourrit par une pratique d'assemblées, de réseaux et d'activité participative organisée. Ce travail ne peut avancer qu'en mariant le volontarisme politique quotidien et l'initiative législative pour installer réellement toujours plus de démocratie à tous les échelons où s'exerce la puissance publique : le statut de l'élu, les chartes de citoyenneté et tout ce qui peut faire reculer la culture de délégation de pouvoir au profit de la participation active sont à développer. La pratique du débat public doit progresser afin de dépasser les contradictions et construire du consensus dans la transparence. La crise de la démocratie représentative nous apprend que la brutalité arithmétique du vote majoritaire ne peut suffire, pas plus que la référence autoritaire à la représentativité ou la pratique du fait accompli ! En tout cas la démocratie ne saurait se réduire à des pratiques plus ou moins bonnes de consultation, mais elle doit être vue comme un mode d'organisation sociale et un mouvement d'émancipation dans lequel le rôle du service public est fondamental.



Atelier 2

Démocratie participative et finances locales

Vendredi 4 juin 2010



Animateur : Yves Rémy
Directeur du CIDEFE

I - Aujourd'hui, les budgets participatifs sont foisons. C'est le « retour des caravelles » selon l'agréable allégorie d'Yves Sintomer. Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Le « budget participatif » concerne le budget des collectivités locales (mairies, départements, régions...). Il s'agit d'un processus où les citoyens sont associés à la définition des priorités budgétaires de la collectivité locale, pour les dépenses d'investissements, parfois pour celles de fonctionnement et parfois aussi pour les recettes (taxes, impôts locaux...).

Le budget participatif a été « inventé » en 1988 dans la ville de Porto Alegre au Brésil et y fonctionne encore mais, depuis, de nombreuses villes ou autres collectivités locales s'en sont inspiré et ont développé leur propre budget participatif en Amérique Latine, en Amérique du Nord, en Europe (dans la plupart des pays dont la France), en Afrique et en Asie.

Aucun budget participatif n'est identique à un autre, mais de grandes familles peuvent être dégagées, de ceux qui se limitent à l'investissement à ceux qui couvrent tout le budget de la collectivité locale, de ceux qui se limitent à un ou quelques champs thématiques, à ceux qui abordent toutes les politiques mises en œuvre par la collectivité.

Le budget participatif repose sur l'idée que les citoyens peuvent, années après années, co-construire le budget de la collectivité locale avec celle-ci, pour définir les priorités avec elle et non pas attendre la fin du mandat pour dire, par le vote : vous avez bien géré ou vous n'avez pas bien géré la collectivité locale. Ce sont les citoyens qui définissent collectivement les priorités à l'échelle de leur quartier mais aussi à l'échelle de toute la ville, en cherchant toujours l'intérêt général, et les transmettent ensuite à la collectivité locale qui les discute avec les citoyens et, une fois le budget arrêté, les mettent en œuvre (réalisation des travaux, mise en place des services...) sous le contrôle des citoyens.

A ces grandes lignes de définition (empruntées au Réseau d'éducation populaire de Roubaix), il convient d'indiquer que tout budget participatif a une base territoriale, une base thématique et peut également répondre à deux volontés fortes affichées : contrôle social des citoyens et citoyenneté active dans la construction du budget.

A ce stade, nous ne sommes plus dans une seule logique de consultation mais de co-production avec les habitants. Est-ce dire que nous sommes aussi dans une logique d'action, de co-décision ? Vous témoignerez de vos expériences... Revenons à nos « caravelles ».

Quelles postures possibles de démocratie participative ? Car, selon la posture, la démarche et le résultat du BP seront bien différents.

II - La démocratie participative conçue comme confirmation de la démocratie représentative.

La démocratie participative comme remède à la crise de représentation. Dans ce cas, la démocratie participative soigne la démocratie représentative. Cependant l'idée comme la réalisation de démocratie participative peuvent progresser. Cette seconde posture est un peu une imposture car la DP reste un complément alors qu'elle doit être un dépassement de la démocratie représentative. Enfin, la démocratie participative et la démocratie représentative sont « maison commune » de démocratie.

Les deux dernières postures sont évidemment les plus exigeantes. Cela nécessite :

- de concevoir et travailler à des territoires responsables et des citoyens responsables,
- des développements (projets) de territoires responsables et une démarche d'éducation populaire avec les citoyens,
- d'affirmer que tout citoyen est multi niveaux et articuler citoyennetés locale et mondiale. Car le local n'est pas l'ultime refuge d'une démocratie vidée de son sens aux autres niveaux.

Est-ce raisonnable de penser, de se projeter dans une démarche de BP dans le contexte actuel de crise systémique profonde, de réforme territoriale ? En effet, ce contexte de crise et de réforme entraîne, va entraîner :

- la casse du socle populaire et démocratique des institutions, mettant à mal deux siècles de construction républicaine, de contrat social, de laïcité, risquant d'anéantir la démocratie locale,
- les hommes et les territoires devenus des marchandises, la libre administration des collectivités mise à mort, la décentralisation étouffée comme les finances locales,
- la poursuite du démantèlement des services publics et un recul dramatique des droits humains et leurs mises en œuvre.

Cependant, n'est-ce pas aussi un terrain non négligeable de résistance et de construction d'une autre citoyenneté, d'une autre société plus juste et humaine ?





Grand témoin : Caroline Saint-Hilaire

Adjointe au maire de Morsang-sur-Orge

Pour rentrer dans le vif du sujet et ainsi laisser la place au débat et aux échanges, je voudrais tout d'abord vous présenter Morsang-sur-Orge, ville située à 25 km de Paris dans la banlieue sud. 21 mille habitants, environ 23 % de logements sociaux, 60 % de pavillonnaire, pas de grands ensemble, mais quatre quartiers en critère politique de la ville pour la région IDF. Union de gauche avec un maire PCF depuis la libération dont trois femmes depuis 1953, actuellement c'est Marjolaine Rauze qui est maire.

Notre ville dispose d'un budget de 31 millions, dont 60 % en dépenses de personnel. Depuis 10 ans, nous expérimentons des démarches participatives en affirmant un parti pris de faire ensemble : citoyens, agents territoriaux et élus. Nous avons modifié nos pratiques politiques à partir de plusieurs raisons : en particulier à partir du budget de la ville qui est contraint, mais aussi à partir d'élections (perte du siège de CG détenu par le maire en 1992, puis en 95 avec l'invalidation des élections) qui nous ont interpellé sur nos rapports avec les habitants et qui nous ont poussé à repenser nos pratiques. Soit on pensait que les gens votaient, après plus de 40 ans de communisme municipal, car ils avaient envie d'autre chose. Soit il ne s'agissait pas d'un rejet politique, mais d'un appel de la population qu'il fallait à tout prix entendre en mettant à plat nos pratiques, notamment en repensant notre rapport

aux citoyens. Nous nous sommes donc interrogés avec l'équipe municipale élargie, sur les moyens d'intervention des habitants, leurs accès aux décisions, au pouvoir.

Petite ville de banlieue, pas d'argent, beaucoup d'associations, beaucoup de besoins, beaucoup d'envie... En 1997 l'équipe est réélue à 51 %, en 1998 décision est prise de diviser la ville en 8 quartiers et de leur attribuer une enveloppe de 400 000 francs soit 61 mille euros. On crée donc 8 comités de quartiers, ouverts à toute la population. Ils rassemblent 250 participants avec 4 à 6 réunions dans l'année et, dans le même temps, nous créons un service dédié à la citoyenneté. Sur la base de cette première expérience, en 2001, nous sommes réélus avec 56 % des voix.

Tout en maintenant les enveloppes de quartiers, nous décidons d'aller plus loin et de préparer le budget 2002 à partir d'atelier citoyens de préparation budgétaire. Cinq ateliers sont alors créés, en rapport avec les champs d'action municipale. Environ 120 personnes y participent et, malgré des suspicions, nous créons un ob-

servatoire des engagements, composé de 16 citoyens issus des ateliers pour veiller à la bonne mise en œuvre des décisions co-élaborées par les ateliers et validées par les habitants. Dans le même temps, le règlement du conseil municipal est modifié pour donner de nouveaux droits à l'opposition, le préfet le refuse. En 2003, nous continuons sur le budget 100 % participatif et pour mieux lier le travail des comités de quartiers et les ateliers, nous ouvrons des espaces à thèmes, des lettres des comités des quartiers, le journal municipal, le site Internet. Ainsi différents ateliers de réflexion se mettent en place. Par exemple, un atelier lié à la réouverture du théâtre qui se réunira régulièrement entre 2004 et 2008 (inauguration du théâtre : automne 2008), ou un atelier sur l'accueil des personnes âgées, né d'un échange dans un comité de quartier en 2004 (pose de la première pierre en juin 2009), ou encore un atelier « Finances locales » qui s'éteindra de sa belle mort à force de traiter de sujets transversaux, ou un atelier « Voirie ». Ces pratiques nous amènent à améliorer le lien des élus avec les quartiers. Nous décidons de « quartiers à la loupe », le maire se déplace dans des quartiers ciblés, porte-à-porte pour les élus des collectifs HLM. Cela nous amène à « décentraliser » certaines de nos actions, telle que l'Observatoire des engagements qui disparaît, car le contrôle des décisions co-élaborées se fait désormais par les comités des quartiers et les ateliers citoyens. Courant 2005, les ateliers s'essouffent y compris à cause des questionnements des élus sur leur propre rôle et leur place. Décision est alors prise de réunir les comités de quartier et, en 2006, bilan est fait des limites et des contraintes du budget morsainois et des décisions limitées des élus. 200 personnes se réunissent un samedi après-midi pour en faire le constat. Décision est prise d'aller vers plus d'auto-organisation des comités de quartiers. Une nouvelle version des ateliers est actée permettant de travailler des objectifs de court, moyen et long terme prenant en compte dans leurs dimensions locale, mais aussi d'agglomération, départementale, régionale, nationale voire européenne, les politiques publiques. Après 10 années de pratiques participatives, nous restons tout autant attentifs à ce que l'évolution de nos pratiques soient non seulement en phase avec les attentes des habitants, mais soient surtout co-décidées avec eux.



Atelier 2

Démocratie participative et lieux de décisions

Vendredi 4 juin 2010



Animateur : Guy Blondeau
responsable du secteur Nouvelles approches territoriales et citoyennes au CIDEFE

Il est devenu un lieu commun de parler de la grave crise que traverse la démocratie traditionnelle. Elle frappe partout : des zones denses urbaines jusqu'aux territoires ruraux en passant par les villes moyennes : pas un territoire qui ne soit épargné ! Elle se caractérise par la perte de confiance dans les partis et les syndicats qui ont pourtant longtemps structuré l'intervention citoyenne. C'est aussi la désaffection pour le droit de voter : des taux d'abstention records mais aussi des centaines de milliers de citoyens pas ou plus inscrits sur les listes électorales. Tout cela traduit en fait le recul de la perception de l'action collective comme moyen de transformer sa propre vie et la société.

Face à cette situation, de plus en plus nombreux sont les élus, les citoyens, les professionnels, les associations à considérer que c'est le type même de développement de la société qui génère de telles crises de confiance.

Principal accusé ? Le modèle libéral, dominé par la finance et basé sur la marchandisation de tous les domaines de l'activité humaine, qui fait l'apologie de la compétition, qui considère les personnes comme avant tout des consommateurs et qui n'a donc que faire de leur avis et de leur opinion. Et, on voit bien comment se développe, sous nos yeux, une société d'inégalités sociales, de reculs démocratiques graves à l'image de la réforme des collectivités qui vise à recentrer un État autoritaire au dépend de la démocratie participative et de la démocratie représentative.

Quand ce n'est pas, comme en mai 2005, un vote majoritaire ignoré par ceux qui sont censés représenter notre peuple et donc mettre en œuvre ses choix souverains.

Pour répondre à cette situation, de nombreuses expériences se développent, le plus souvent à l'initiative des élus (la démocratie participative est un des parents pauvres de la législation française), associant élus, citoyens, associations, personnels territoriaux et professionnels, visant à promouvoir des sociabilités privilégiant l'homme sur la marchandise, les solidarités sur l'individualisme et l'égoïsme, suscitant l'intelligence de l'intervention citoyenne contre les désengagements et la désaffection.

Toutes les expériences de DP sont de cette veine, rapprochent du sens littéral du mot démocratie = pouvoir du peuple, renforcent le pouvoir légitime de l'élu issu des urnes, par la force de l'intervention des habitants : c'est la DP comme moyen de revivifier la démocratie. Pour remettre le monde et notre société dans le bon sens, il faut un projet politique et une démarche. Ici, projet et démarche s'accordent : il s'agit de mettre le citoyen au cœur de tous les choix en faisant de l'intervention citoyenne le principe organisateur de la société. Pierre Trapier, René Balme et Jacques Bourgoïn, dans un courrier à leurs collègues maires, disaient « *la démocratie c'est à la fois un choix de société et un mode d'organisation de cette société* ».

Avec la DP, on peut aussi parler de projet politique : celui de favoriser l'exercice du pouvoir par le peuple et, depuis la réflexion sur un projet, son montage, son adoption, sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation, celui de ne plus rien engager sans associer étroitement les habitants. Pour être généralisé, ce besoin d'une démocratisation permanente de la République devrait aussi être inscrit plus fortement dans la loi.

Dans sa mise en œuvre, la DP rencontre des obstacles. Vous nous direz comment dans vos collectivités, vous associez, par exemple, les catégories qui sont à l'écart des processus démocratiques : jeunes, étrangers, travailleurs précaires et familles en difficulté...

C'est une démarche exigeante car la démocratie est un processus, qui se construit au jour le jour. C'est René Balme qui dit « *A Grigny, nous n'avons pas voulu plaquer un modèle de DP, nous avons toujours attendu qu'un Conseil de quartier fonctionne bien, avant d'en créer un autre* ». Un travail de patience qui a besoin de succès pour se développer !

La DP ça nécessite une organisation et des moyens : c'est pour cela que nous avons intitulé notre atelier « DP et lieux de décisions ». Vous allez nous dire, à partir de votre expérience, comment dans votre collectivité, vous avez imaginé la relation habitant élu, quels lieux de décision vous avez mis en place et comment, en retour, la pratique a modifié vos projets.

Pour lancer la discussion, nous avons demandé à Yves Berthelin, maire-adjoint à Allonnes (72), de nous dire comment sa collectivité a pris cette question du partage du pouvoir entre élus et habitants.





Grand Témoin : Yves Berthelin

Conseiller municipal délégué à la démocratie participative à Allonnes (72)

Comment mettre en œuvre des démarches participatives et quelle place pour l'habitant dans une ville comme Allonnes (72) ? Auparavant, des démarches de proximité existaient déjà : visites mensuelles de quartiers, présence des élus à la sortie des écoles, présence régulière sur le marché, réunions publiques sur des projets d'urbanisme avec les architectes. Mais cela relevait plus de l'information à la population que de la participation. En 2008, une responsabilité de conseiller municipal délégué à la DP a été créée, rattachée à la 1ère adjointe de la ville, travaillant en direct avec le maire.

Nous avons pris le temps du débat avec les élus, afin de bien réfléchir au rôle que chacun - élus et habitants - doivent jouer. Notre réflexion autour des concepts de DP nous a amenés à définir ce qu'on met dedans ou pas. Nous avons créé une commission extra-municipale qui a développé, pendant un an et demi, une réflexion avec une quarantaine d'habitants volontaires, pour imaginer ce que pourraient être nos conseils de quartiers (CdQ), comment on les met en place, combien il en faut, comment on divise la ville, etc. Pour éviter que les élus n'y prennent trop de poids, nous avons décidé de laisser jouer la réflexion et l'inventivité des habitants, les élus lançant le moins d'idées possible, écrivant le moins possible en amont. Cela a permis deux choses :

faire reculer une forme de délégation des habitants laissant les élus décider seuls, et cela a facilité la co-élaboration. Au début, et pendant 4 mois, les débats ont surtout porté sur la gestion

urbaine de proximité : poubelles, trottoirs, entretien de la ville, etc. Cela a facilité l'adaptation des services municipaux aux demandes : nous avons détaché un salarié des espaces verts pour suivre le quotidien de ces questions.

Dans une seconde phase, est venue très fort l'idée qu'il ne faut pas « jouer les quartiers les uns contre les autres », que le bien vivre ensemble à Allonnes doit être porté par tout le monde. Avec les habitants, on a divisé la ville, en secteurs - trois - en essayant d'équilibrer habitat collectif et habitat individuel, pavillonnaires et cités, secteur campagne et vieux-bourg : un maillage qui respecte cette idée : « à Allonnes, on vit tous ensemble ». Du coup cela a contribué à modifier le projet initial des CdQ, dont on a abandonné l'appellation conseils de quartiers au profit de celle de comités d'initiative. Une construction démocratique qui a permis à ce qu'élus et habitants se retrouvent d'égal à égal, à ce que la parole des habitants soit intégrée dans le projet, faisant la démonstration que, bien qu'ils aient la légitimité du suffrage universel, ce ne sont pas les élus qui décident seuls car ils auraient la règle du jeu en main, mais qu'ils savent partager le pouvoir avec les habitants.





Durant deux heures, les participants se sont retrouvés dans huit groupes de quinze personnes. L'objectif de cette séance, appelée Démo Part Box, était de faire poser une question

à chaque participant et d'inviter le groupe de parole à y répondre, en allant au plus essentiel de sa réponse dans un minimum de temps. Les questions posées donnent bien la teinte des interrogations qui traversent les acteurs de la DP.

« Qu'est-ce que la démocratie ? » « Est-ce un bon système ? » « La DP est-elle exclusivement de gauche ? » « Quel sens doit-on donner à la DP ? » « La DP n'est-ce pas un alibi pour pallier la disparition des réseaux politiques ? » « La DP n'est-elle pas un outil électoral avant tout ? »

Ces questions, choisies parmi les 200 posées par les participants, illustrent bien l'absence de tabous et la volonté de réflexion qui ont animé les débats. Parmi toutes, l'interrogation la plus largement partagée concerne la place que devraient occuper tous les citoyens dès lors qu'existe la possibilité de participer aux décisions. « Comment mobiliser au-delà du premier cercle d'habitants ? ». Or, conséquence d'une société peu démocratique et d'une crise de la politique démobilisatrice, de trop nombreuses catégories de la population sont absentes des dispositifs ! « Comment mobiliser la population pour participer aux CdQ ? » « Les CdQ ne sont-ils pas un moyen pratique pour donner la parole aux immigrés exclus du droit de vote ? » « Quelle participation des pauvres et des exclus dans la DP ? » « L'intégration des exclus d'une vie sociale est-elle un objectif de la DP ? », « Comment faire participer les jeunes des quartiers ? » : les questions fusent. Il faut aussi « dissocier pour les habitants, leurs habitudes consuméristes de la participation à un service public / à l'intérêt général », remarque un participant. Auquel, en écho, un autre interroge : « Comment faire pour que les habitants deviennent des acteurs et pas que des consommateurs ? ».

Mais sur le fond, notre société est perçue comme ce qu'elle est : inégalitaire, fabriquant de l'exclusion, éloignant les citoyens les plus fragilisés des lieux de décision. Rien d'étonnant à ce qu'un participant questionne : « Les citoyens sont-ils prêts » à participer ? Un autre attire l'attention sur « la formation des habitants ». Ce qui pose aussi la question

du partage de pouvoir entre DR et DP : « Jusqu'où et comment ? » demande un participant. La place de chacun est interrogée. Dans le tritpyque élus-habitants-administration locale : chacun doit avoir un rôle bien défini, afin qu'il n'y ait pas de « confusion entre l'élu et le technicien » et que l'élu « ne se substitue pas à l'habitant ». Et il faut aussi intéresser « le personnel communal à cette démarche ».

La taille des territoires ne pose-t-elle pas question quant à l'efficacité des démarches participatives ? N'est-il pas « plus facile de mobiliser les citoyens au niveau du quartier que de la ville » ? Et « comment la DP va-t-elle fonctionner dans le cadre de la création des CA ? », « Quelle DP au niveau de la Région ? Et de la Nation ? ».

La permanence des dispositifs : « Certains conseils de quartier s'essouffent : comment y remédier ? » est une condition pour « associer dans la durée » les citoyens. Aussi, les outils mis en œuvre ont leur importance : « Créer un réseau, site multimédia permettant de développer un réseau d'échanges permanent d'expériences de DP ». « Il faut créer du lien entre les CdQ ». La volonté de donner des suites est importante : « Comment assurer une

réponse aux questions des habitants dans un délai raisonnable ? », ainsi que celle d'« associer les habitants dans toutes les phases du projet (avant, pendant, après) ».

Sigles utilisés :

CA : Communauté d'agglomération
CdQ : Conseil de quartier

DP : Démocratie participative
DR : Démocratie représentative





L'invité: Paul Ariès

Politologue et écrivain, directeur de la publication

"Le Sarkophage (1)"

La démocratie : seul moyen de faire du neuf

La démocratie participative (DP) ce n'est pas jouer la société civile contre la société politique. C'est incontestablement une façon de faire du neuf. Nous avons dans ce domaine tout un héritage qu'il ne faut pas rejeter parce qu'il est très riche d'enseignements. Il faut aller vers la redécouverte de la démocratie, de nouveaux types de services publics. La DP, ce n'est surtout pas un relais municipal, ce n'est pas pour les élus leur façon de vendre leur politique auprès de leurs administrés. Mais une autre façon de faire société dans un monde capitaliste qui fait de moins en moins société ! Nous vivons actuellement dans un monde qui fonctionne sans sensibilité, en train de perdre les conditions premières du vivre ensemble ! Et avant de savoir si une société est capitaliste ou socialiste, il y a un minimum de règles sociales à établir. Donc la DP, c'est un lieu où s'inventent ces nouvelles façons de faire société.

La démocratie quantitative et qualitative

Des leçons sont à tirer de ce que l'on appelait avant guerre, « le socialisme municipal » ou le « communisme municipal ». Nos anciens expérimentaient beaucoup, ils parlaient aussi beaucoup, ils théorisaient, ils opposaient par exemple ce que l'on nommait à l'époque : la démocratie quantitative (celle qui fait que nous sommes élus, la loi du nombre, le suffrage universel) et la démocratie qualitative. La démocratie délégative est indispensable et il faut la réformer, l'améliorer. Mais celle-ci est insuffisante et parfois même perverse ! Elle fonctionne comme une machine à exclure les plus pauvres, les plus démunis et notamment sur le plan des capacités linguistiques, notamment sur le fait que l'on se reconnaisse ou pas comme ayant le droit à la parole. Le peuple a désappris à parler, le silence du peuple n'est pas naturel. Il est le produit d'un siècle de démocratie électorale, délégative. Il ne s'agit pas de trouver des solutions pour forcer les gens à parler, il s'agit déjà de trouver des solutions pour ne plus les faire taire et pour que nos façons de fonctionner ne mettent pas à l'écart l'immense majorité de nos concitoyens. La démocratie quantitative est celle qui établit un lien entre le pouvoir et le savoir. C'est celle des technocrates, des experts auxquels nous devons opposer l'expertise des usagers. Cette dernière est tout aussi importante que l'expertise de nos meilleurs spécialistes. Cela n'a rien à voir avec la compétence, c'est reconnaître que la vraie démocratie, c'est postuler comme un principe intangible : la compétence des incompetents. Tant que l'on ne reconnaît pas cela, il n'y a pas de démocratie possible.



Un homme = un homme, une voix = une voix

Cette compétence des incompetents, c'est ce qui existe, par exemple, avec le tirage au sort au plan pénal dans le cadre d'un jury populaire. Pourquoi pas un tirage au sort pour l'organisation de la vie collective ? Pourquoi ne pas revendiquer qu'une partie des représentants soient tirés au sort ? Cette démocratie quantitative se veut celle du nombre : un homme = un homme, une voix = une voix, mais en fait cette démocratie quantitative c'est de plus en plus celle du « petit nombre ». Cette démocratie se fait toujours au détriment des gens du « peu » ! Il faut donc développer à côté une démocratie « qualitative ». Cette notion a été forgée dès les années 30, et a été à l'origine du programme du Conseil national de la Résistance. Il s'agit donc de mobiliser les gens en situation ! Leur donner la parole là où ils sont et comme ils sont !

Il faut développer les comités de quartier, mais cela n'est pas assez, il faut aller vers un maillage encore plus fin du territoire (à l'image des collectifs de gestion des espaces verts, des comités d'usagers des transports en commun). La pratique de la démocratie qualitative, c'est une autre façon de construire l'intérêt général.



Etre des usagers et non des consommateurs

La politique n'est pas affaire de consommateur, elle est nécessairement à affaire de construction. Cela demande donc un effort, de l'imagination et un projet capable de mobiliser y compris les plus « humbles ». La démocratie qualitative, c'est également une façon de s'interroger sur les limites de notre société. Pourquoi paye-t-on son eau le même prix pour faire son ménage et sa piscine privée ? Mais le même raisonnement vaut pour l'ensemble des biens communs (électricité, déplacements, logement, santé...). Ainsi, à travers la DP, nous pouvons ré-amorcer toute une réflexion sur les biens communs et redonner davantage de chair et de sens à nos services publics. Les individus se rendent compte que certains gaspillages sont inacceptables parce qu'ils sont contraires à l'intérêt du plus grand nombre. Avancer dans la DP, c'est peut être déjà amorcer un début de réponses face à ce qui est aujourd'hui la crise de projets, ce que l'on appelait traditionnellement « les gauches » à l'échelle internationale. Ce n'est pas un hasard, si le seul continent où se conjugue le socialisme au présent est l'Amérique Latine et Centrale, parce que nous avons su combiner cette culture de gauche, cette culture de l'égalité de la justice sociale avec la dualité.



François Auguste Conseiller régional de Rhône-Alpes.

Aujourd'hui le projet gouvernemental est indissociablement un projet de régression sociale et démocratique ! Les budgets des collectivités sont attaqués ainsi que la clause générale de compétence. Cela va produire une baisse généralisée des dépenses publiques, donc des régressions dans les domaines comme le sport, la culture et la démocratie participative. Tous les pouvoirs sont progressivement concentrés entre les mains d'un seul homme, et la prochaine « réforme » des collectivités va parachever cette dérive en laminant la démocratie locale, en éloignant un peu plus le citoyen des lieux de décisions. Du coup le maintien et le développement de pratiques participatives dans toutes les collectivités territoriales deviennent un moyen décisif de résister à cette attaque sans précédent et de tracer une voie nouvelle pour une alternative démocratique citoyenne.

Pour la région Rhône-Alpes, nous avons vécu, entre 2004 et 2010, six années d'une expérience unique et passionnante. C'est une expérimentation assez globale, du local au mondial : dans un processus de co-élaboration, nous avons construit un projet politique.

Parmi les leçons à méditer, il y a la nécessité, pour chaque collectivité, d'avoir un projet politique, global, conceptualisé, construit avec les habitants eux-mêmes ! Pour cela, la DP doit se tourner à la fois vers les citoyens organisés et les non organisés : il ne doit pas y avoir d'opposition entre les deux ! Et il faut le faire dans des formes forcément inédites, car la loi prévoit bien peu de choses en matière de DP : il faut donc sans cesse inventer et innover. Il faut aussi varier les formes de participation : les réunions publiques directes favorisant le face à face élus habitants sont très importantes. Il faut être attentif à inviter personnellement chaque habitant avec un courrier qui lui est personnellement adressé.

Bien sûr, lorsque nous faisons appel au volontariat des habitants, souvent ce ne sont que les plus engagés qui viennent. Pour y remédier, divers moyens existent. Parmi eux, le tirage au sort des habitants : il faut le généraliser. C'est un processus qui permet de faire participer des habitants qui, sans cela, ne participent pas. Dans les quartiers populaires, là où le décrochage est le plus grand, le tirage au sort est certainement un moyen de mieux associer les habitants, de

mieux faire participer et, pourquoi pas, de lutter contre l'absentéisme. Je connais cinq citoyens, qui ont décidé de se présenter sur des listes lors d'élections : le fait d'avoir participé à un atelier citoyen grâce au tirage au sort y a contribué !

La co-élaboration est fondamentale pour la DP. Une rencontre régionale contre la précarité et pauvreté a rassemblé 700 personnes dont 400 précaires, grâce à une préparation en amont avec eux. Ils s'y sont impliqués, ont échangé, interpellé, proposé. Ce fut un moment fort, chargé d'émotions qui appelle des suites. C'est très important, car toutes les personnes qui participent à ces expériences sont soucieuses qu'elles ne soient pas des « coups », mais des processus qui ont des suites et qui s'inscrivent dans la durée. Sans doute cette expérience est-elle allée trop loin aux yeux de certains qui ont souhaité l'interrompre et c'est dommage. Avec une nouvelle élue (EE) il y aura une nouvelle politique. Nous jugerons aux actes et nous agirons, de manière loyale et constructive, pour continuer autant que faire se peut dans la voie ouverte par ces six années, pour promouvoir une conception de la démocratie participative qui ne se limite pas à la société civile mais qui favorise l'intervention directe des citoyens dans la gestion, dans les décisions .

POINTS DE VUE



Pierre-Antoine Landel
Vice-président de Valence Agglo
Sud Rhône-Alpes
(extraits)

... Nous avons construit notre conseil communautaire, comme une fusée à 4 moteurs qui sont :

- 1 - le système politique (le conseil communautaire),
- 2 - les services avec des personnels mis à disposition par les communes,
- 3 - les finances à un moment où l'État supprime la taxe professionnelle,
- 4 - la démocratie.

Nous ne voulons pas faire du développement local enfermés sur nous-mêmes, mais en nous inspirant des expériences des autres : et la démocratie participative doit nous servir à créer un projet de territoire. Une condition essentielle de la DP, c'est la qualité de l'écoute...



Lela Bencharif
Vice-présidente à la région
Rhône-Alpes
(extraits)

... En matière de DP, il nous faut articuler engagement citoyen, vie associative, éducation populaire pour tenir compte des nouvelles formes d'action des citoyens et des collectifs sur des questions sensibles. J'ai bien conscience de la res-



ponsabilité des élus. En région Rhône-Alpes, avec François Auguste, de nombreux outils permettant de tenir le dialogue civil, la consultation et la concertation sur des questions d'intérêt régional, ont été mis en place. Je veux poursuivre le travail engagé et suis particulièrement attachée à ce que les processus participatifs ne soient pas des coquilles vides, qu'ils favorisent la transversalité entre les élus et les techniciens sur des projets qui engagent de nombreux acteurs sur le terrain, bénévoles et salariés, et qu'ils soient des outils performants pour la mise en œuvre de notre politique en Rhône-Alpes...»



Marie-Christine Vergiat
Députée européenne
(extraits)

... La citoyenneté européenne n'existe pas : c'est donc un vrai défi pour la construire et la faire vivre ! Des décisions sont prises par des technocrates qui échappent à tout contrôle démocratique. Le périmètre européen est aussi un obstacle : plus le territoire est grand, moins la possibilité de faire vivre la démocratie est réelle. Il faut donc créer des espaces partout où c'est possible. Avec des outils comme Internet, par exemple. Il ne faut pas « enfermer » la démocratie, pas la figer, pas l'encadrer. Bien que nous ayons combattu le traité de Lisbonne, il recèle un certain nombre de dispositions qui invitent à s'appuyer et à dialoguer avec les citoyens. Il faut prendre ces dispositifs à bras le corps et les faire vivre car ils permettent à des citoyens de plusieurs pays européens de se saisir d'une question et de la porter devant les instances européennes. Le traité de Lisbonne donne plus de rôle au Parlement européen et un certain nombre de points d'appui pour s'appuyer sur les citoyens. Mais on est loin du modèle de développement souhaitable de l'Europe, s'appuyant sur quatre piliers : économique, social, environnemental et démocratie ! Si le quatrième pilier n'est pas là, ce n'est pas le modèle de développement que nous souhaitons construire...



Alfonso Dorado
Conseiller à l'ambassade
de Bolivie en France
(extraits)

... L'élection d'Evo Morales répond au délitement de la société : corruption, privatisations des services publics, en 2002 guerre de l'eau à Cochabamba, en 2003 guerre du gaz. Il fallait refonder l'État bolivien, lui donner une assemblée constituante, répondre aux revendications sociales, et passer à un système politique s'appuyant sur la démocratie participative. La constitution adoptée par référendum à 60 %, a créé un État plurinational (le mot république signifiant pour nous l'abandon des ethnies, des femmes, etc.) qui reconnaît trois peuples et 36 ethnies... l'État est décentralisé, avec une administration centrale et un système d'autono-

mie : des autonomies départementales, régionales, municipales et des peuples autochtones et indigènes. Il y a des compétences exclusives, des compétences partagées entre ces niveaux d'autonomie et un vrai défi : celui de la mise en œuvre des droits fondamentaux approfondis, la lutte contre la corruption, la récupération par la Nation et le peuple des ressources naturelles... La DP est reconnue dans la constitution (art 11) avec un précepte constitutionnel d'égalité homme-femmes. Un référendum d'initiative législative impose au parlement de traiter dans les commissions parlementaires des initiatives citoyennes. La révocation du mandat est désormais reconnue juridiquement. Evo Morales a soumis son mandat à un référendum de révocation et il a été confirmé dans ses fonctions par un vote majoritaire du peuple (60 %). La nouvelle constitution renforce le droit aux réunions publiques (très usitées chez les populations autochtones qui représentent 60 % de la population de la Bolivie), réunions dont les décisions sont contraignantes. Ce ne sont donc pas de simples consultations. La forme simple de consultation est aussi reconnue dans la constitution, mais elle n'a un caractère contraignant que dans certaines conditions : quand il y a des exploitations minières ou d'hydrocarbures, il y a nécessité de consulter les habitants obligatoirement, avant toute exploitation de gisement, ce qui permet de garantir un contrôle social sur le respect de l'environnement, de préserver les us et coutumes des populations et d'anticiper l'utilisation des retombées économiques... Le respect des us et coutumes est très important : ainsi, les indigènes d'une tribu des hauts plateaux de l'Altiplano ont la coutume de partager le pouvoir local par rotation. Il n'est pas question de modifier arbitrairement leur mode délibératif librement décidé... Afin de combattre la corruption dans le monde judiciaire, d'organiser un contrôle social et la participation du citoyen dans les affaires publiques, la constitution prévoit qu'une élection des magistrats de la cour suprême et de la cour de cassation doit se faire au suffrage universel... Nous plaçons aussi sous le signe de la DP la convocation à Cochabamba, après l'échec de Copenhague, de 35 000 personnes dont 10 000 étrangers pour peser sur les décisions des États, et faire des propositions présentées au secrétaire général des Nations unies, Ban Ki Moon...





DÉCLARATION DE CLÔTURE DU 2^e FORUM NATIONAL DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Participants au 2^e Forum de la démocratie participative « la participation au concret » qui s'est tenu à Portes-les-Valence, les 4 et 5 juin 2010, nous avons ensemble décidé la création d'un réseau national des villes et collectivités impliquées dans la démocratie participative.

Nous avons décidé que ce réseau soit également grand ouvert à tous les élus, à tous les citoyens souhaitant que s'engage leur ville, leur collectivité, dans ce réseau national.

Nous avons décidé que ce réseau, déterminé à accueillir toutes les volontés, toutes les expériences, toutes les diversités afin de favoriser partage, évaluation et appropriation par les citoyens de toutes les politiques publiques, prenne son essor en appui d'une charte des villes impliquées dans la démocratie participative.

Nous avons, lors d'une séance collective de notre forum, travaillé les contours de cette charte qui sera commune. Nous l'avons enrichie de valeurs, de démarches et d'intentions fortes. Dans les jours qui suivront, nous finaliserons cette base de notre engagement.

Ainsi, nous inviterons toutes les villes et collectivités qui ont été et sont partie prenante des deux premières éditions de ce forum ; toutes les villes et collectivités qui partagent cette formidable exigence de démocratie et de citoyenneté, à rejoindre le réseau national, à adopter à leur tour et dans les formes qu'ils jugeront utiles avec leurs concitoyens, cette charte.

Aujourd'hui, 5 juin 2010, en clôture de notre forum, les villes de Grigny, de Portes-lès-Valence et de Gennevilliers qui accueillera la troisième édition du forum national en 2011, s'engagent à être les premiers signataires de cette charte nationale.

Portes-lès-Valence, le samedi 5 juin 2010



UN PROJET DE CHARTE DES VILLES ET COLLECTIVITÉS IMPLIQUÉES DANS LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE.

Art 1 - Défendre et étendre le champ du bien commun, de l'intérêt général et de la transformation sociale en impulsant la démocratie participative à tous les niveaux.

La démocratie participative, c'est la co-élaboration des processus de décision entre les élus et les citoyens organisés et non organisés .

Art 2 - Cela implique de créer tous les espaces, outils et de donner les moyens de cette participation des citoyens. Un effort particulier et volontaire sera fait en direction des milieux populaires.

Art 3 - Les élus, à tous les niveaux, agiront avec les citoyens pour inscrire la démocratie participative comme principe fondamental de la Constitution.

Art 4 - Partager le pouvoir avec le peuple implique une revalorisation du rôle des élus, par la création d'un statut de l' élu, le non cumul des mandats, l'instauration de la proportionnelle aux élections, une réforme progressiste de la fiscalité locale, la coopération entre collectivités, une péréquation de l'État pour plus d'égalité entre territoires.

Art 5 - Impulser des budgets participatifs dans toutes les politiques des collectivités en expérimentant des pratiques innovantes.

Art 6 - Évaluer régulièrement la mise en œuvre des politiques en associant évaluation institutionnelle et évaluation citoyenne.

Art 7 - Favoriser la formation des personnels à une démarche de DP, en interne pour la gestion des ressources humaines, en externe dans la relation avec les citoyens.

Art 8 - Favoriser la e.démocratie comme un des outils de la participation des citoyens. Appliquer ce principe pour le fonctionnement de notre réseau.

Art 9 - Le réseau concerne les élus des collectivités à tous les niveaux, en situation de gestion ou minoritaires, ainsi que les personnels en charge de cette responsabilité ou souhaitant impulser cette démarche dans leurs fonctions.

Art 10 - Le réseau travaille en relation avec les autres réseaux européens et mondiaux qui sont sur démocratie participative, transformation sociale et mondialisation solidaire.



CRÉER UN RÉSEAU DES VILLES ET COLLECTIVITÉS PARTICIPATIVES

Arielle Vermillet

Adjointe au maire de Gennevilliers,
ville d'accueil du 3^e Forum
national de la démocratie par-
ticipative, en 2011



Je veux remercier Pierre Trapier et la municipalité de Portes-lès-Valence pour la qualité de l'accueil que nous avons reçu ici et, l'an prochain à Gennevilliers, nous allons, avec les élus et les habitants, essayer d'avoir des ambitions aussi élevées pour le 3^e Forum. Dans notre ville, les pratiques participatives sont diversifiées. « Vous m'avez donné le pouvoir pour que je vous le rende » est, en quelque sorte, notre philosophie. Des conseils de quartier existent depuis 1997. Nous avons tenu des Assises de la ville, créé un CLJ, adopté une charte locale, nous organisons des « rings des idées » et des rendez-vous multiples, insolites et insolents, jamais inconsistants, afin de travailler sur la construction partagée d'exigences avec les habitants. La DP n'est pas seulement un remède pour revivifier la démocratie : c'est en soi un projet politique, une construction que nous avons besoin de nourrir d'actes concrets et des enseignements de toutes les expériences locales. C'est pourquoi nous accordons une grande importance à la création d'un réseau des villes participatives.

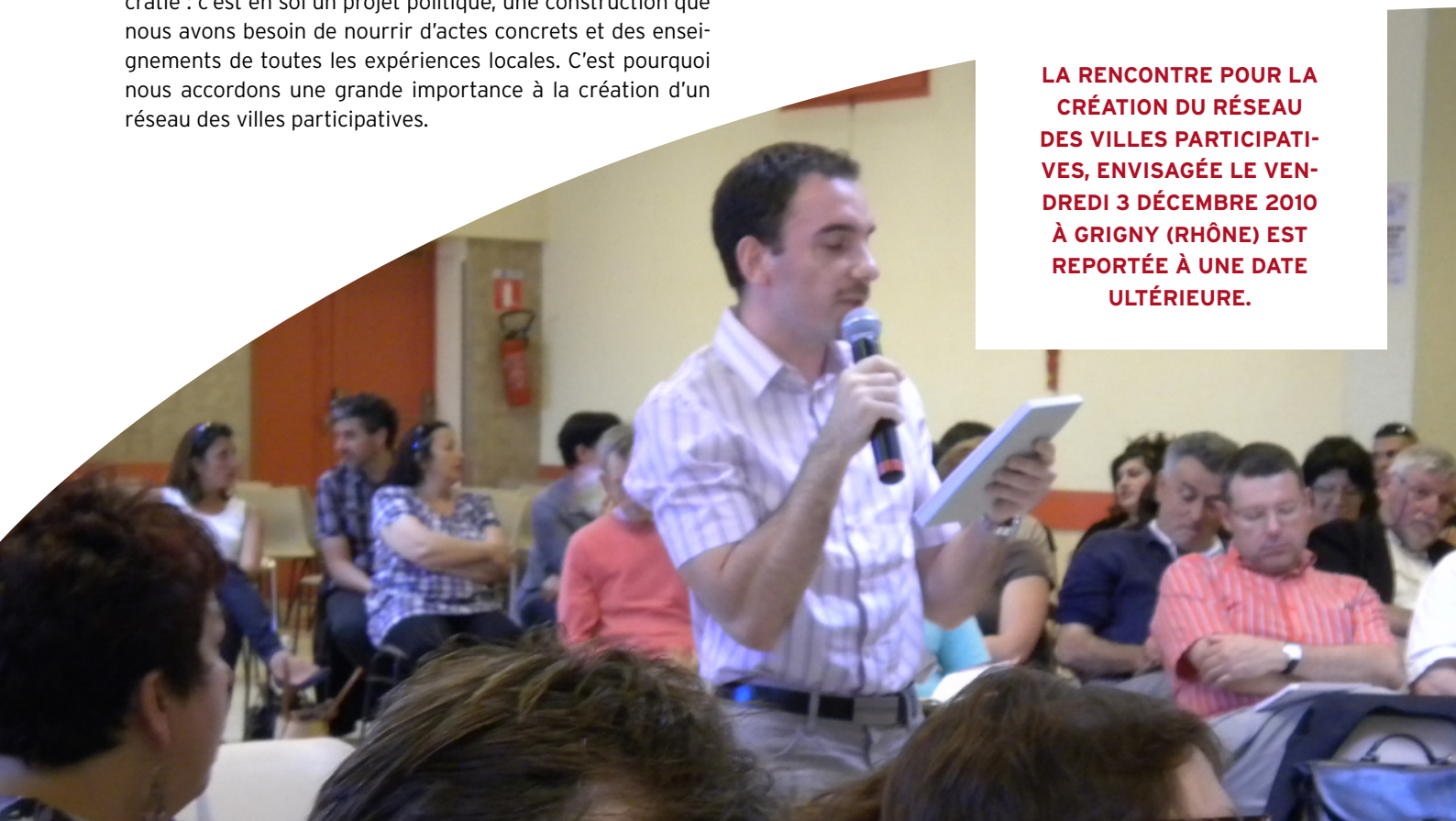
René Balme

Maire de Grigny (69), ville organisa-
trice du 1^{er} Forum en 2009



Je crois qu'après le premier forum à Grigny, l'an dernier et celui-ci à Portes, il convient d'inscrire nos efforts dans la durée, de nous donner les moyens de mieux partager les expériences de chaque collectivité et de travailler aux prolongements utiles à nos travaux. Nous allons, en 2011, rebondir sur un troisième forum qui aura lieu à Gennevilliers, mais entre ces deux rendez-vous, il convient que nous puissions avancer en quantité et en qualité : c'est pourquoi l'idée de la constitution d'un réseau des villes participatives, pour pérenniser nos travaux, les faire fructifier, est importante. Nous allons y travailler et, avec Pierre Trapier et Jacques Bourgoïn, nous vous inviterons à une rencontre afin de concrétiser ce projet, afin de poser les bases officielles et structurelles de ce réseau, réfléchir à des moyens de mutualisation, comme un site Internet par exemple, qui permettrait d'amender la charte, faire circuler les informations et devenir ainsi l'outil du réseau qu'on est en train de mettre en place.

**LA RENCONTRE POUR LA
CRÉATION DU RÉSEAU
DES VILLES PARTICIPATI-
VES, ENVISAGÉE LE VEN-
DREDI 3 DÉCEMBRE 2010
À GRIGNY (RHÔNE) EST
REPORTÉE À UNE DATE
ULTÉRIEURE.**





**3^e FORUM NATIONAL
DE LA DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE**

Gennevilliers
Hauts-de-Seine
Printemps 2011